



**FR**

**COMMISSION DES FINANCES**  
**93<sup>ème</sup> session**  
**(Rome/distance) 25 mai 2022**

UNIDROIT 2022  
F.C. (93) 6 (site Internet)  
Original: anglais  
juillet 2022

## **RAPPORT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 93<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 25 mai 2022.

### **Ouverture de la session**

2. Le *Président* a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission (pour une liste complète des participants, veuillez consulter l'Annexe ci-dessous). Il a remercié le Secrétariat pour son travail acharné dans la préparation d'un ensemble complet de documents transparents et détaillés. Il a invité le Secrétaire Général à prendre la parole et à faire des remarques introductives.

3. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission et a accueilli très chaleureusement les nouveaux représentants de l'Indonésie et de l'Italie qui se joignaient à la Commission pour la première fois.

### **Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (F.C. (93) 1)**

4. Le *Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a ouvert la voie aux commentaires.

5. *Le Président a constaté l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé dans le document F.C. (93) 1.*

### **Point n° 2 de l'ordre du jour: Projet de Budget 2023 – Premières estimations (F.C. (93) 2)**

6. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (93) 2 et a invité le Secrétaire Général à présenter ce document.

7. Le *Secrétaire Général* a rappelé que ces estimations devaient être révisées, le cas échéant, à la lumière des observations de la Commission des Finances, puis soumises au Conseil de Direction pour approbation lors de sa 101<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Rome du 8 au 10 juin 2022. Sur la base de ces premières estimations, le Conseil établirait le projet de Budget pour 2023, qui serait communiqué aux États membres, pour examen et commentaires. Ensuite, le projet de Budget, ainsi que les commentaires reçus, seront soumis à la Commission des Finances pour examen lors de sa 94<sup>ème</sup> session à Rome, qui se tiendra probablement en octobre 2022. La Commission formulerait alors son avis sur le projet de Budget avant de le soumettre à l'Assemblée Générale pour examen et adoption à sa 81<sup>ème</sup> session, qui se tiendra à Rome fin novembre ou début décembre 2022.

8. En ce qui concerne les recettes, le Secrétaire Général a noté que le niveau des contributions des États membres en 2023 devrait être le même que l'année précédente, avec une légère

augmentation attendue des recettes provenant de la vente de publications grâce en partie à la publication de la 5<sup>ème</sup> édition du Commentaire officiel du Protocole aéronautique. Il a noté que le Budget 2023 prenait en considération les demandes faites les années précédentes par l'Argentine et le Brésil pour obtenir une extension de la suspension temporaire d'un an de l'application du nouveau tableau des contributions afin qu'ils puissent bénéficier d'un niveau de contributions plus bas sous l'ancien tableau des contributions. Il a également remercié l'Irlande et le Portugal d'avoir généreusement accepté de conserver un niveau de contribution plus élevé malgré le nouveau tableau des contributions qui les place dans une catégorie inférieure.

9. Le *Secrétaire Général* a ensuite développé les dépenses, en faisant remarquer qu'il y avait eu de légères augmentations pour un certain nombre d'articles du Chapitre 1 - Frais de réunion et de voyage. Il a noté que l'augmentation de l'Art. 4 (Commissions d'experts) reflétait le fait que l'Institut allait mener simultanément un nombre sans précédent de projets de haute priorité, et l'augmentation de l'Art. 5 (Voyages officiels et promotion des activités) répondait à la reprise des voyages internationaux et des voyages officiels de la Présidente. En ce qui concerne les dépenses relatives aux frais de personnel (Chapitre 2 - Traitements et indemnités, et Chapitre 3 - Charges sociales), il a noté que l'Institut chercherait à contenir ces coûts en poursuivant une politique de remplacement rentable des membres du personnel qui devaient quitter l'Organisation ou prendre leur retraite.

10. Les *représentants du Canada, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Indonésie, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique* ont remercié le Secrétaire Général pour sa présentation du projet de Budget pour 2023 et ont exprimé leur appréciation pour le haut niveau de transparence et ont souligné l'importance de promouvoir les travaux d'UNIDROIT.

11. Le *représentant des États-Unis d'Amérique* s'est interrogé sur la manière dont le Secrétariat établissait la priorité des voyages compte tenu des contraintes du budget de l'Institut. Le *Secrétaire Général* a précisé qu'un certain nombre de facteurs étaient dûment pris en compte tels que la priorité des projets et les chances d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour la mise en œuvre réussie des instruments de l'Institut. Il a également noté que le Secrétariat s'est efforcé d'accepter les invitations des États membres à accueillir des événements – créant ainsi des économies supplémentaires – et a donné la priorité aux voyages qui combinent le travail de projet avec le travail de mise en œuvre afin de minimiser les coûts pour le budget de l'Institut.

12. Le *représentant du Brésil* a noté qu'il était très probable que le Brésil fasse une demande officielle pour une année supplémentaire de suspension de l'application du tableau des contributions afin de revenir au taux de contribution inférieur du tableau précédent. Il a demandé si cela dépendrait de la confirmation de l'Irlande et du Portugal de maintenir leurs niveaux de contribution plus élevés pour une année supplémentaire.

13. Le *Président* et le *Secrétaire Général* ont précisé que cela serait indépendant, notant en outre que toute demande spéciale concernant le niveau des contributions annuelles serait prise en compte en tant que commentaire avant la réunion d'automne de la Commission des Finances.

14. Le *représentant du Brésil* a également soulevé une question concernant la manière dont l'Institut ferait face à l'augmentation des coûts énergétiques liée à la crise en Europe de l'Est. Le *Secrétaire Général* a indiqué que cette question serait traitée en fonction des besoins et que le Secrétariat tiendrait la Commission des Finances informée de toute augmentation.

15. Le *Président* a encouragé les États membres à adopter, dans la mesure du possible, les taux des contributions tels qu'indiqués dans le dernier tableau.

16. La *Commission des Finances* a pris note des informations contenues dans le document concernant les premières estimations du projet de Budget pour 2023.

**Point n° 3 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2021 (F.C. (93) 3)**

17. Le *Président* attire l'attention de la Commission sur le document F.C. (93) 3 et invite le Secrétaire Général à le présenter.

18. Le *Secrétaire Général* a présenté le document F.C. (93) 3 et a noté la perte de 57.192,75 € dans l'état des Comptes pour l'exercice 2021. Il a expliqué que cela était dû au fait que l'exercice financier de l'Institut se terminait à la fin du mois de février et que, peu de temps après, un paiement avait été effectué par le Danemark, qui serait comptabilisé en 2022 plutôt qu'en 2021. Si le paiement du Danemark était arrivé seulement une semaine plus tôt, les comptes n'auraient pas reflété une perte.

19. Le *Secrétaire Général* a souligné que le montant des dépenses avait été inférieur en 2021, ce qui était en partie dû à l'économie de près de 11.000,00 € par rapport aux sommes initialement envisagées pour la tenue des célébrations de la 100<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction, et aux économies substantielles de plus de 25.000,00 € réalisées en ce qui concerne les Commissions d'experts. En revanche, les dépenses ont été plus élevées que prévu initialement en ce qui concerne les salaires (Chapitre 2, Art. 1) et les charges sociales (Chapitre 3, Art. 1). En ce qui concerne l'augmentation des coûts de manutention, elle était principalement attribuable au site Internet d'UNIDROIT, récemment lancé et totalement remanié (Chapitre 5, Art. 5).

20. Le *représentant des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et a fait l'éloge du Secrétariat pour son haut degré de transparence et de responsabilité et a exprimé sa reconnaissance pour avoir fait preuve de retenue budgétaire en ne dépensant pas les économies réalisées en raison de la pandémie de COVID-19.

21. Les *représentants de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, de l'Italie et de la Chine* ont tous soutenu cette position et ont exprimé leur appréciation pour le haut niveau de transparence et de responsabilité.

22. Le *représentant de la Chine* a soulevé une question concernant l'impression des publications de l'Institut, à savoir si l'on s'attendait à ce que les économies se poursuivent étant donné l'importance croissante des publications en ligne. Le Secrétaire Général a expliqué que des copies imprimées continueraient à être produites, en particulier les Règles modèles européennes de procédure civile ELI/UNIDROIT à partir de 2020, les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques à partir de 2021 (financé par la Fondation UNIDROIT), le Guide juridique tripartite sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux (financé par la CNUDCI), et le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA (Guide juridique CITA) (financé par la subvention du FIDA).

23. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour ces explications supplémentaires.

24. La *Commission des Finances* a pris note des informations contenues dans le document concernant le premier examen des Comptes de l'exercice 2021.

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Actualisation sur la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (93) 4)**

25. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (93) 4, et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

26. Le *Secrétaire Général* a noté que le dernier rapport du Comité pour l'administration des fonds (CAF) contenait un certain nombre de points qui méritaient d'être portés à l'attention de la Commission. En particulier, il a attiré l'attention de la Commission sur des changements importants dans l'estimation par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) des coûts d'administration du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) d'UNIDROIT. Alors que l'estimation fournie par le SIRP en 2019 s'élevait à 25.251,00 €, l'estimation révisée en 2022 s'élève à 40.036,00 €, ce qui, selon le SIRP, est attribuable à des augmentations dans les différentes composantes des frais (frais d'administration du SIRP, contribution d'UNIDROIT au secrétariat du CAF, banque dépositaire, rapports de performance). En particulier, les frais de la banque dépositaire pour la banque dépositaire actuelle (SGSS) devaient passer de 800,00 € par an à 25.000,00 €.

27. Le *Secrétaire Général* a en outre noté qu'en conséquence directe de cette augmentation des coûts administratifs, si le FRR était immédiatement investi sur les marchés, les coûts fixes d'investissement du FRR seraient plus élevés que le retour sur investissement (ROI) estimé. En conséquence de ce qui précède, le SIRP a noté dans son dernier rapport que le seuil minimum précédemment cité pour que le FRR soit investi sur les marchés selon un plan d'allocation stratégique des actifs avait été révisé de 500.000,00 € à plus de 900.000,00 €. Cela a eu pour conséquence de retarder la date prévue pour l'activation du plan d'allocation stratégique d'actifs (ASA) et le début de l'investissement du FRR sur les marchés.

28. Le *Secrétaire Général* a noté que, conjointement avec le SIRP, le Secrétariat recherchait activement des alternatives pour réduire les frais. Un certain nombre de pistes ont été identifiées par le SIRP, notamment i) la recherche d'une autre banque dépositaire qui facturerait des frais moins élevés, ii) la possibilité de ne pas avoir besoin d'une banque dépositaire en effectuant ce travail en interne au sein du SIRP, et iii) la réunion des actifs de plusieurs petits fonds en un seul fonds afin que les frais puissent être répartis de manière plus équilibrée.

29. Concernant le dernier point, il a également noté que l'Institut avait été approché par deux autres organisations intergouvernementales pour discuter de la possibilité de leur adhésion au FRR d'UNIDROIT. Ces organisations étaient le Laboratoire international ibérique de nanotechnologie (INL) et l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD). Dans le cas de l'INL et de l'OIDD, ils avaient approché le SIRP en indiquant leur intérêt à adhérer à un fonds de réserve pour les retraites existant et avaient été invités à contacter UNIDROIT. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires au SIRP afin de déterminer: (1) s'il existe des précédents où plusieurs organisations intergouvernementales ont réuni leurs pensions ou collaboré d'une autre manière afin de réduire les frais administratifs associés à la gestion et à l'administration d'un fonds de réserve pour les pensions; et (2) quelles seraient, en l'absence de tout précédent pertinent, les exigences d'un point de vue administratif et de gouvernance pour établir une telle structure.

30. Le *Secrétaire Général* a enfin noté que l'Assemblée Générale avait décidé du SIRP en remplacement de la solution précédente qui était le système national de pensions italien. Il a noté que le système SIRP était utilisé par un certain nombre d'autres organisations internationales, notamment l'OCDE, l'OTAN et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH). Le Secrétaire Général a invité les États membres à lui faire part de leurs points de vue, en particulier de ceux qu'ils pourraient avoir concernant la possibilité de joindre le fonds de pension d'UNIDROIT à d'autres organisations intergouvernementales à des fins administratives.

31. Le *représentant des États-Unis d'Amérique* s'est déclaré prêt à fournir un examen initial du système, y compris son impact sur le personnel et les implications budgétaires potentielles de l'évolution vers l'investissement du PRR conformément à l'ASA.

32. La *représentante du Canada* s'est dite surprise par l'augmentation des frais administratifs et a apprécié les efforts déployés pour trouver des solutions possibles. Elle a indiqué qu'elle prendrait

des mesures pour recueillir des commentaires concernant la proposition potentielle de combiner les fonds de réserve des pensions.

33. Le *représentant du Brésil* a posé une question concernant le calendrier prévu pour la mise en place du système proposé. Un membre du Secrétariat a expliqué que les fonds de l'organisation devraient atteindre 900.000,00 € dans deux ans, date à laquelle ils seraient investis sur les marchés conformément à l'ASA.

34. Le *représentant de l'Italie* a suggéré d'examiner les précédents pertinents concernant la création de fonds de pension communs d'autres organisations internationales, y compris les Nations unies. Un membre du Secrétariat a expliqué que le Secrétariat étudiait diverses options en collaboration avec le SIRP. En ce qui concerne le fonds de pension commun du personnel des Nations unies, il a fait remarquer que cette option avait précédemment été examinée par la Commission des Finances, mais qu'elle avait finalement été écartée car trop coûteuse pour les États membres.

35. Le *représentant de l'Indonésie* a demandé si les membres de la Commission des Finances recevraient les informations supplémentaires du SIRP. Un membre du Secrétariat a confirmé que toute information supplémentaire reçue du SIRP serait partagée avec les Membres de la Commission.

36. La *représentante de l'Allemagne* a pris note de cette mise à jour et a souligné l'importance de chercher à minimiser les coûts. Elle a en outre demandé comment les États membres pouvaient aider en ce qui concerne les défis identifiés par le Secrétaire Général.

37. Le *Secrétaire Général* a reconnu la préoccupation exprimée concernant la performance du SIRP et a confirmé que le SIRP avait été directement mis au courant de ces préoccupations. Il a noté que cette question concernait finalement plus directement le personnel de l'Institut que les États membres.

38. Un *membre du Secrétariat* a expliqué que le Secrétariat cherchait à identifier les avantages et les inconvénients des différentes solutions potentielles pour réduire les frais, notant que ce n'était pas encore urgent car le FRR de l'organisation ne devrait atteindre le seuil de 900.000,00 € que dans deux ans.

39. Le *Président* a résumé la discussion sur ce point. Il a pris note de la présentation du Secrétaire Général et a encouragé les Membres de la Commission des Finances à rassembler des informations supplémentaires à partager avec la Commission. Il a également indiqué que le Secrétariat, en collaboration avec le SIRP, étudierait plus avant les propositions de l'OIDD et de l'INL afin de recueillir davantage de données à partager avec la Commission des Finances.

40. La *Commission des Finances* a pris note des informations contenues dans le document concernant la mise à jour du nouveau régime de rémunération et de sécurité sociale offert au personnel d'UNIDROIT.

**Point n° 5 de l'ordre du jour:                    Mise à jour concernant la durabilité à long terme de la structure de rémunération (F.C. (93) 5)**

41. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (93) 5 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

42. Le *Secrétaire Général* a expliqué aux Membres de la Commission des Finances le cadre de calcul des salaires et des charges sociales, a informé la Commission de la situation actuelle et a fourni des prévisions à moyen et long terme, ainsi que diverses approches potentielles pour assurer la durabilité à long terme des finances de l'Institut.

43. *La Commission des Finances a pris note des informations contenues dans la présentation concernant la viabilité à long terme de la structure de rémunération.*

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Divers**

44. *Le Président a ouvert le débat pour d'autres interventions.*

45. *Le représentant des États-Unis d'Amérique a posé une question concernant le statut de la politique de dénonciation des abus et de lutte contre les représailles. Le Secrétaire Général a confirmé que la politique avait été approuvée par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale et était opérationnelle. Il a noté que la section concernant les sanctions serait revue dans le cadre d'un projet à plus long terme de révision du règlement de l'Institut.*

46. *Le Secrétaire Général a remercié la représentante de l'Allemagne pour son service dévoué à la Commission des Finances et lui a souhaité le meilleur pour sa prochaine mission. Il a de nouveau souhaité la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Indonésie et de l'Italie.*

47. *En l'absence d'autres points à examiner, le Président a remercié tous les participants à la réunion et a clôturé la session.*

**ANNEXE****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Michaela GASTIGER	(Allemagne)
Mme Eva da Silva (à distance)	
M. Rafael GORLA	(Brésil)
Mme Manon DOSTIE (à distance)	(Canada)
M. Moisés MORERA MARTÍN	(Espagne)
M. Samuel ROTHENBERG	(États-Unis d'Amérique)
M. Purna Cita NUGRAHA	(Indonésie)
M. Costantino TARDUCCI	(Italie)
M. Masamichi YAMASHITA (à distance)	(Japon)
M. XIONG Junyan	(République Populaire de China)
Mme HU Rui	
Mme Elisabetta MAGGI	(Royaume-Uni)
M. Ian THOMPSON (à distance)	
M. Niklaus MEIER (à distance)	(Suisse)

**Secrétariat d'UNIDROIT**

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
M. Carlo DI NICOLA	Fonctionnaire juridique principal
Mme Myrte THISSJEN	Fonctionnaire juridique